COMMUNE : BRAX

Décision de non opposition à une Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Dossier déposé complet le 07 Mai 2025		N° DP 047040 25 00032
Par :	Guy GIRARD	
Demeurant à :	79 CHEMIN DE LESTAGNE 47310 BRAX	
Pour :	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	
Sur un terrain sis à :	79 CHEMIN DE LESTAGNE	
Cadastré :	ZB63	

Le Maire :

Vu la demande de DP 047040 25 00032 susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en date du 22/06/2017, révisé le 15/02/2024 ;
Vu les dispositions du règlement de la zone UC du PLUi susvisé ;
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation Secteur de l'Agenais approuvé par arrêté préfectoral le 19/02/2018, modifié sur Agen et approuvé par Arrêté Préfectoral du 24 janvier 2020, notamment les dispositions de la zone rouge clair sans trame ;
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels majeurs concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé par arrêté préfectoral du 22/01/2018 ;
Vu l'Atlas du Lot-et-Garonne du risque incendie de forêt ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à BRAX
Le 03 JUIN 2025

Pour le Maire :
Giuseppe NOCERA
L'Adjoint délégué

MAIRIE DE BRAX 47310 (Lot-et-Garonne)

L'affichage en Mairie de l'avis de dépôt prévu à l'article R.423-6 du code de l'urbanisme a eu lieu le 07/05/2025.

**** INFORMATION RISQUE ALEA INCENDIE DE FORET : "La parcelle se situe pour partie en aléas faible et très faible pour le risque d'incendie de forêt au vu de l'atlas départemental validé en novembre 2013 (cartographie consultable sur le site internet des services de l'Etat : http://www.lot.et.garonne.gouv.fr/-atlas-départemental-du-risque-a2211.html)"*

**** Le pétitionnaire devra déposer une DT DICT cerfa n°14434*02 via le site http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr, afin d'apprécier l'impact de la construction sur d'éventuels réseaux et canalisations présents sur la parcelle (ligne moyenne tension, canalisation, ...).*